

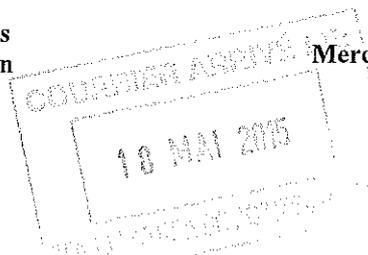
DÉLIBÉRATION N°2015.04.02/50

2^{ème} séance de l'année 2015

Modification du tableau des effectifs des emplois permanents de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence

Mercredi 29 avril 2015

(créations et transformations de postes)



L'an deux mille quinze, le mercredi 29 avril, à 10 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Pointe-à-Pitre, à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 22 avril 2015.

Présents : 22		
Président		
M. Eric	JALTON	Président
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE-LAVENETTE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT (Présent à partir de 10h56)	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme René-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE- MIROITTE	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Dominique	THÉOPHILE (Présent à partir de 10h58)	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	

Excusé représenté : 1
M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président) Pouvoir à Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN

Excusé non représenté : 1
<u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY

Absents : 2
<u>Vice-Président :</u> M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau</u> Mme Lyliane PIQUION

Le secrétariat se séance est assuré par Madame Murielle JABES conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

- VU la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique et notamment son article 20 ;
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/30 du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;
- VU la délibération n°2015.02.01/33 du Bureau Communautaire en date du 13 février 2015 portant modification du tableau des effectifs des emplois permanents de CAP Excellence ;
- VU les crédits inscrits au budget ;

Considérant le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 - D'arrêter, à compter du **29 avril 2015 à 132 (cent trente deux) postes**, le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, tous budgets confondus, se répartissant comme suit :

I/ Budget principal :

<i>Emplois</i>	<i>Effectifs</i>
▪ Directeur Général	1
▪ Directeur Général Adjoint	5
▪ Administrateur territorial hors classe	2
▪ Collaborateur de Cabinet	1
▪ Directeur territorial	3
▪ Ingénieur en Chef	1
▪ Ingénieur Principal	4
▪ Ingénieur territorial	2
▪ Attaché principal	5
▪ Attaché territorial	12
▪ Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1
▪ Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1
▪ Rédacteur territorial	8
▪ Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal 1 ^{ère} classe	1
▪ Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1
▪ Technicien territorial	2
▪ Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	3
▪ Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	21
▪ Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	4
TOTAL	78 postes

I.1. Budget Contrat de ville (anciennement CUCS)

<i>Emplois</i>	<i>Effectifs</i>
▪ Attaché territorial	5
▪ Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1
▪ Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1
TOTAL	7 postes

I.2. Budget Centre culturel de Sonis

<i>Emplois</i>	<i>Effectifs</i>
▪ Attaché Principal	1
▪ Enseignant artistique	1
▪ Attaché territorial	1
▪ Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	1
▪ Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1
▪ Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	3
▪ Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	2
▪ Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	5
▪ Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	4
▪ Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1
TOTAL	20 postes

I.3. Budget Bibliothèques et Bibliobus

<i>Emplois</i>	<i>Effectifs</i>
▪ Animateur territorial	1
▪ Adjoint du patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	1
▪ Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	1
▪ Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	2
▪ Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1
▪ Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	3
▪ Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	3
TOTAL	12 postes

I.4. Budget Sport : Base nautique

<i>Emplois</i>	<i>Effectifs</i>
▪ Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives	3
▪ Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1
TOTAL	4 postes

II/ Budget annexe Eau :

<i>Emplois</i>	<i>Effectifs</i>
▪ Attaché territorial	1
▪ Ingénieur territorial	2
▪ Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	3
▪ Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2
TOTAL	8 postes

III/ Budget annexe Assainissement des eaux usées :

<i>Emploi</i>	<i>Effectif</i>
▪ Ingénieur territorial	1 poste
▪ Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1 poste
▪ Technicien territorial	1 poste
TOTAL	3 postes

TOTAL postes créés au 29 avril 2015 : 132 postes

Budget général	78 postes
Budget CUCS	7 postes
Budget Centre culturel de Sonis	20 postes
Budget Bibliothèques et Bibliobus	12 postes
Budget Sport : Base nautique	4 postes
Budget Eau	8 postes
Budget Assainissement	3 postes

ARTICLE 2- De donner délégation au Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, en sa qualité d'Autorité territoriale, pour mettre en œuvre la présente délibération notamment pour la signature des conventions de mutualisation et de mise à disposition des agents de l'EPCI prises en vertu de la réglementation en vigueur, après avis des instances paritaires.

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- D'abroger la délibération n°2015.02.01/33 portant modification du tableau des effectifs des emplois permanents de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (*créations et transformations d'emplois*), votée par le Bureau Communautaire lors de sa séance du 13 février 2015.

ARTICLE 5 – Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Monsieur le Député-Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 15 MAI 2015

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 18 MAI 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 19 MAI 2015

